

BMZ

Depuis 2007, le Ministère de la Coopération Economique et du Développement (BMZ) soutient l'ABN à travers la Coopération technique et financière.

KFW

A l'occasion des dernières négociations intergouvernementales, le Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne a alloué au titre de la coopération multilatérale future, à travers la coopération financière allemande (CF), un montant total d'EUR 21 millions dont pourrait bénéficier l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) pour le financement des 2 projets suivants :

- « Protection du Fleuve Niger », pour un montant maximum d'EUR 10 millions ;
- « Irrigation Durable pour les Petits Paysans en République du Niger », pour un montant maximum d'EUR 11 millions.

GIZ

La Coopération Allemande au Développement appuie l'ABN depuis 2007 dans le renforcement des capacités au niveau organisationnel et institutionnel. Le volume total planifié est de 7,5 millions d'EUR. L'ABN a ainsi pu développer, avec l'aide entre autre de la GIZ, la Charte de l'Eau qui a depuis été approuvée par l'ensemble des Etats membres. Elle dispose également depuis le dernier Conseil des Ministres (septembre 2011), d'une annexe environnementale. Le projet « Appui à l'ABN » est organisé de manière transversale en appuyant de façon structurante l'ABN et en intervenant en collaboration dans d'autres projets et programmes de la coopération internationale technique et financière.

AGES

Les eaux de surface et les eaux souterraines sont des éléments interagissant d'un bassin versant. La connaissance des eaux souterraines est essentielle pour le bilan hydraulique et permet de mieux évaluer le cadre économique et écologique du bassin versant du fleuve Niger. Dans la première phase du projet « Appui à la Gestion des Eaux Souterraines », la BGR mettra en œuvre avec l'ABN et les Structures Focales Nationales (SFN) des activités relatives à une gestion durable des aquifères transfrontaliers.